



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

G-188

OCT 29 1986

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrieologie légale, Consommation et Corporations Canada, à la demande de:

Dresser Canada Inc.
Industrial Products Operations
6688 Kitimat Road
Mississauga, Ontario (L5N 1P8)

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE /
TYPE DE COMPTEUR:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Volume Correcting System /
Correcteur de volume électronique.

Dresser Canada Inc.
Mississauga, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DESIGNATIONS DES MODELES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

EPT

Line Pressure/Pression dans la canalisation: Up to/jusqu'à 0-1500 psia/lb/po² (10,500 kPa abs/de pression absolue.

Line Temperature/Température dans la canalisation: -40°C to/à +50°C (-40°F to/à +122°F)

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Dresser model EPT electronic volume corrector mounts on an instrument drive meter and corrects actual gas volume to standard conditions for pressure and temperature (i.e. Boyle's and Charle's Laws). Corrected volume is totalized on a large eight digit liquid crystal display, and two smaller liquid crystal displays indicate absolute temperature and pressure.

Power is provided by a 9-volt lithium battery pack that is fuse-protected and enclosed in a separate compartment for safety. A low battery flag is standard and provides early warning for replacement.

The EPT incorporates a Heise model 610 optical pressure sensor which determines the absolute line pressure. This pressure transducer applies to all ranges up to and including 0-1500 psia (0-10,500 kPa abs.).

The temperature system utilizes a semi conductor probe and may be used with or without a thermowell. The applicable temperature range of the sensor is -40°C to $+50^{\circ}\text{C}$ (-40°F to $+122^{\circ}\text{F}$).

The approved meter is not designed to apply a supercompressibility correction factor and is therefore suitable for use at line pressures exceeding 100 psig only in installations that include other devices capable of meeting the requirements of section 40 of the Electricity and Gas Inspection Regulations.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le correcteur de volume électrique Dresser, modèle EPT, peut être installé sur un compteur à dispositif d'entraînement pour ramener le volume de gaz mesuré aux conditions de pression et de température de référence (c'est-à-dire les lois de Boyle et Charle). Le volume corrigé est affiché par un grand indicateur à cristaux liquides de huit chiffres tandis que la température et la pression absolues sont affichées par deux petits indicateurs à cristaux liquides.

L'alimentation électrique est fournie par une pile au lithium de 9 volts qui est protégée par fusible et logée dans un compartiment séparé pour des raisons de sécurité. Un indicateur de pile faible avertit l'utilisateur à l'avance que la pile doit être remplacée.

Le correcteur EPT comprend un capteur de pression optique Heise modèle 610, qui mesure la pression absolue dans la canalisation. Ce transducteur de pression fonctionne dans toutes les gammes comprises entre 0 et 1500 lb/po² (0-10 500 kPa) de pression absolue.

Le bloc de correction de température emploie une sonde à semi-conducteurs et peut être utilisé avec ou sans puits thermométrique. La plage de températures de fonctionnement du capteur est de -40°C à $+50^{\circ}\text{C}$ (-40°F à $+122^{\circ}\text{F}$).

L'appareil approuvé n'est pas conçu pour appliquer un facteur de surcompressibilité et ne peut donc être utilisé dans des installations où la pression dans la canalisation dépasse 100 lb/po² (mano) que si ces installations sont pourvues d'autres dispositifs permettant de satisfaire aux exigences de la section 40 du Règlement sur l'inspection d'électricité et du gaz.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Electricity and Gas Inspection Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Electricity and Gas Inspection Act, and verification of conformity is required in addition to this approval. All inquiries regarding inspection and verification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types de compteurs identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, et doivent être vérifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de la conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6635-D2
PROJECT/Projet: AP-GL-84-0030

OCT 29 1986